La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Juin 2011

Le mot de la présidente : bilan de l'année

Mélanie Gagnon

Il y a un an déjà que la nouvelle convention collective est en vigueur. Depuis cette importante étape, nous avons assuré les suivis découlant de la signature de la convention, notamment par la formation de divers comités. À cet effet, nous remercions les membres qui ont accepté d'y siéger à titre de représentants. L'année a également été marquée par une nouvelle pratique en matière de relations du travail. De concert avec l'UQAR, nous avons convenu d'accentuer la fréquence de nos rencontres en comité des relations professionnelles (CRP) afin de préciser l'interprétation de certains articles de la convention. Ce lieu d'échange nous permet de négocier sur une base régulière favorisant ainsi une communication et une relation harmonieuses entre les deux parties puisque les suivis sont assurés de façon rigoureuse.

C'est notamment en CRP que nous avons choisi de régler le grief syndical qui imposait à l'UQAR de respecter l'ensemble du processus prévu à la politique des congés sabbatiques. Deux séances de travail en CRP qui se sont tenues au cours des mois d'avril et de mai ont permis d'en arriver à une entente visant à modifier certains éléments de la politique. Cette dernière sera présentée aux membres lors d'une prochaine assemblée générale et soumise à un vote pour approbation avant son entrée en vigueur. Au cours de l'année, deux autres griefs ont été déposés et réglés à la satisfaction des membres concernés : un grief de harcèlement et un grief de contestation de classification salariale. Outre ces griefs, nous répondons de façon continue à de nombreuses demandes d'interprétation de la part de nos membres, que nous défendons avec vigueur auprès des représentants de l'UQAR.

Les activités intersyndicales ont occupé une place importante cette année, notamment à l'automne 2010 avec la *Journée de réflexion sur l'université québécoise*. À ce titre, nous ne pouvons passer sous silence la contribution de Geneviève Therriault et de Régis Fortin. Leur participation a donné lieu à une conférence de presse régionale qui s'est tenue à Rimouski le 25 novembre 2010. Nous avons également participé aux trois réunions du Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et aux quatre réunions du Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC).

Le travail du comité exécutif en chiffres

- 38 réunions du comité exécutif, dont deux rencontres à Rivière-du-Loup
- 4 réunions du conseil syndical
- 2 assemblées générales statutaires
- 1 assemblée générale régulière
- 3 assemblées générales spéciales
- 3 publications de La Ligne générale

Au chapitre des finances, les membres de l'assemblée générale ont accepté une baisse du taux de cotisation de 1,5 % à 1,1 % en septembre dernier sous la recommandation des membres du comité exécutif. Aussi, par sa politique de dons et d'appuis, le SPPUQAR a distribué l'ensemble des fonds disponibles à différents organismes œuvrant dans les domaines sociaux et culturels et a accordé un don spécial de 2 500 $ au Forum social bas-laurentien qui aura lieu à l'automne 2011. Enfin, le SPPUQAR a consenti un don spécial de 30 000 $ sur trois ans au projet de l'UQAR d'accueillir des étudiants et des étudiantes en provenance d'Haïti, projet qui a fait l'objet d'une entente avec la Fondation de l'UQAR.

➢ p. 2

Sur le plan des activités sociales, nous avons tenu trois 5 à 7 et organisé la traditionnelle fête de Noël à l'intention des enfants de nos membres. Cette fête, qui s'est tenue aux deux campus pour la première fois, a connu un succès inégalé.

Soulignons en terminant la présence assidue des membres du comité exécutif aux réunions hebdomadaires du SPPUQAR. La qualité de leurs interventions et leur implication soutenue font du comité exécutif une équipe solide et efficace. À titre de nouvelle présidente, je tiens à remercier tous les membres du comité exécutif de leur appui personnel et professionnel, mais particulièrement Régis Fortin pour ses conseils avisés et sa disponibilité. Enfin, notre travail est grandement facilité grâce à Anne Giguère dont le professionnalisme et les compétences sont reconnus de tous les membres du comité exécutif. ✯

Zoom sur le paragraphe 24.07 : règles de passage d'une catégorie à l'autre

Régis Fortin

Le paragraphe 24.07 de la convention collective explique la façon dont les professeurs et professeures progressent dans l'échelle de traitement. Précisons d'abord que nous avançons tous et toutes d'un échelon au 1er juin de chaque année jusqu'à ce que nous ayons atteint l'échelon le plus élevé de notre catégorie. Nous pouvons aussi, au 1er juin d'une année, accéder à une catégorie supérieure soit par le passage automatique soit par l'obtention d'une promotion.

Le passage automatique du 5e échelon de la catégorie I au 1er échelon de la catégorie II est prévu pour tous et toutes. Pour le passage à la catégorie III, ceux et celles qui détiennent un diplôme de 3e cycle ou un grade de Ph. D. ont droit au passage automatique du 9e échelon de la catégorie II au 5e échelon de la catégorie III. Notons qu'en raison de l'expérience reconnue, les personnes qui détenaient un diplôme de 3e cycle au moment de leur embauche sont généralement intégrées aux catégories II ou III (les règles de calcul des années d'expérience sont décrites au paragraphe 24.03 de la convention collective). Aucun passage automatique n'est prévu de la catégorie III à la catégorie IV.

Les personnes qui n'ont pas de diplôme de 3e cycle ou de grade de Ph. D., mais qui ont obtenu la permanence, bénéficient aussi du passage automatique à la catégorie III. Le premier passage automatique est possible lorsque le professeur ou la professeure a franchi le 9e échelon de la catégorie II; il ou elle passe alors au 3e échelon de la catégorie III (et non au 5e échelon). Encore ici, aucun passage automatique n'est prévu de la catégorie III à la catégorie IV.

L'obtention d'une promotion permet aussi de changer de catégorie. On parle alors d'un passage non automatique. Les personnes qui détiennent la permanence et qui ont franchi l'échelon 5 de la catégorie II peuvent donc accéder à la catégorie III en passant de l'échelon 5 de la catégorie II à l'échelon I de la catégorie III, de l'échelon 6 de la catégorie II à l'échelon 2 de la catégorie III et ainsi de suite. Les personnes qui ont franchi l'échelon 5 de la catégorie III peuvent accéder à la catégorie IV selon cette même logique (échelon 5 de la catégorie III à l'échelon I de la catégorie IV et ainsi de suite).

L'analyse attentive des règles du paragraphe 24.07 nous mène à quelques conclusions qui méritent notre attention. Ainsi, la personne qui détient un diplôme de 3e cycle ou un grade de Ph. D. et qui a franchi l'échelon 9 de la catégorie II n'a pas à demander une promotion puisque le passage automatique lui donnera le même classement. Évidemment, une promotion obtenue avant d'atteindre l'échelon 9 de la catégorie II procurera un avancement salarial plus rapidement.

Il en va autrement des personnes qui n'ont pas de diplôme de 3e cycle ou de grade de Ph. D. et pour qui l'atteinte de l'échelon 9 de la catégorie II est importante. En effet, le passage automatique les fera passer à l'échelon 3 de la catégorie III au 1er juin de l'année suivante alors qu'une promotion les fera passer à l'échelon 5 de la catégorie III. Pour les deux échelons supplémentaires, ces professeurs et professeures ont donc intérêt à demander une promotion. Mentionnons que les professeurs et les professeures qui désirent demander une promotion n'ont pas à attendre leur évaluation statutaire. Ils doivent manifester leur intention d'être évalué au directeur ou à la directrice de leur département, de leur unité départementale ou de leur assemblée institutionnelle avant le 1er juillet (paragraphe 26.02). N'hésitez pas à consulter les membres du comité exécutif du SPPUQAR pour toute précision à ce sujet. ✯

Un procès d'intention pour modifier la gouvernance universitaire?

Jean-Yves Lajoie

Depuis février 2008, le SPPUQAR surveille de façon assidue les changements appréhendés à la gouvernance universitaire. En juin 2010, nous proposions un article de fond dans la Ligne générale[1] sur le projet de loi 38 du gouvernement du Québec pour y développer nos principaux motifs d'opposition. Mais il semble bien que ce projet de loi ne soit pas complètement mort, le cabinet de la ministre Beauchamp, cité dans un article du journal *Le Soleil* du 5 mai dernier, confirmait que le projet était encore à l'ordre du jour.

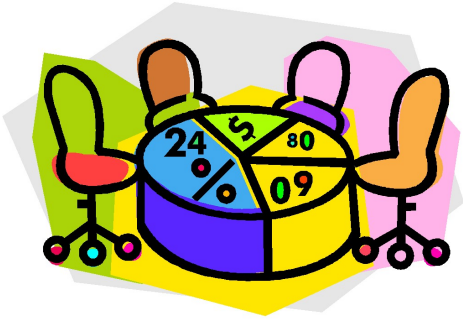

Non seulement ce projet de loi est-il toujours « vivant », mais la situation des universités québécoises accroît notre inquiétude quant à la direction que ce dossier semble prendre. Pour concrétiser nos motifs d'inquiétude, nous présentons dans ce numéro l'excellent article de Lucie Lequin sur la situation à l'Université Concordia. Nous vous invitons à le lire attentivement, car il présente avec éloquence les conséquences prévisibles de la nomination d'une majorité de membres externes au conseil d'administration d'une université.

Selon le gouvernement du Québec, l'Université de Montréal est considérée comme le « modèle à suivre » dans ces nouvelles orientations de gouvernance. Étant liée à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (l'IGOPP) par les HEC, l'Université de Montréal s'était empressée d'y implanter les principales recommandations en ce qui concerne la formation du conseil d'administration et la création de comités de suivi relevant directement du conseil.

Mais voilà que l'Université Laval déposait à son tour un rapport sur la gouvernance, le 20 avril dernier. Dans ce rapport, on recommande de nommer une majorité de membres externes au conseil d'administration, lesquels passeraient alors de 12 à 14 sur un total de 25. On recommande également, à l'instar de l'Université de Montréal, de former quatre comités (vérification, ressources humaines, gouvernance et éthique, finances et immobilisation) qui relèveraient directement du conseil. Bref, sans même être adopté, le projet de loi 38 est en train de refaçonner la gouvernance universitaire au Québec.

Prenant une position contraire à cette notable convergence, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) déposait, en novembre 2010, un rapport de recherche qui développe une position très critique par rapport à ces changements proposés à la gouvernance universitaire. Nous vous invitons à en prendre connaissance, car il présente de façon convaincante des éléments de réflexion majeure sur cette question, notamment le danger de privatisation de la connaissance ainsi que cette fausse prémisse, toujours persistante, que l'université est une tour d'ivoire, fermée sur elle-même, qu'il faut ouvrir de force pour la rendre plus pertinente.[2]

Mais au-delà des critiques bien étayées de ce rapport, il nous semble que cette frénésie à vouloir diminuer l'importance des membres internes siégeant aux conseils d'administration émane d'une fausse analogie avec l'entreprise privée. Pour une entreprise privée, la participation des membres externes aux conseils d'administration se fonde sur un premier constat que les administrateurs ne sont pas nécessairement propriétaires de l'entreprise. Les membres du conseil doivent donc représenter les intérêts des vrais propriétaires, les actionnaires, qui doivent surveiller les administrateurs afin qu'ils ne gèrent pas l'entreprise en fonction de leurs seuls intérêts personnels. Mais dans le cas d'une université, quels intérêts les membres externes représentent-ils? Certainement pas ceux du principal bailleur de fonds, l'État en l'occurrence. Alors, quels intérêts autres que les leurs représentent-ils?

L'idée ici n'est pas de faire un procès d'intention aux membres externes, mais c'est pourtant un procès d'intention qui est fait aux membres internes sur leur supposé conflit d'intérêts dans la gouvernance universitaire. Les professeurs et les professeures, les personnes chargées de cours ainsi que les étudiants et les étudiantes ont certes des intérêts, mais ceux-ci sont évidents, affirmés et visibles par tous et toutes. Mais leurs intérêts, bien réels, sont plutôt salutaires à la mission de l'université. N'est-il pas rassurant de savoir que les membres de la communauté universitaire seront là pour se préoccuper de la qualité de l'enseignement et des programmes de l'université? N'est-il pas rassurant de savoir que les professeurs et les professeures seront les gardiens de la liberté d'accès aux connaissances, une condition essentielle au développement optimal de la recherche?

➢ p. 4

[1] LAJOIE, J.-Y. (2010). « Projet de loi 38 : l'heure est à la mobilisation! », *La Ligne générale*, p. 4-6 : http://sppuqar.uqar.qc.ca/Juin2010.pdf.

[2] MARTIN, E. et M. OUELLET (2010). *La gouvernance des universités dans l'économie du savoir*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 30 pages.

Il nous apparaît que le juste équilibre entre les différents intérêts en cause est mieux assuré par la situation actuelle où les membres externes ne sont pas majoritaires. D'ailleurs, un conseil d'administration vise à s'assurer que les administrateurs seront bien conseillés et qu'ils seront aussi surveillés dans leur administration de ce bien collectif qu'est l'université. C'est, à notre avis, ce que les professeurs et les professeures ont visé de tout temps et sont à même de bien faire encore. Et à l'origine de tout ce branle-bas, n'est-ce pas les professeurs et les professeures ainsi que les étudiants et les étudiantes qui s'opposaient au projet de l'Îlot voyageur à l'UQÀM? N'auraient-ils pas été suffisamment appuyés par les membres externes? ✯

La tourmente au sein de la régie interne de l'Université Concordia

Lucie Lequin, professeure au Département des études françaises
et présidente de l'Association des professeurs de l'Université Concordia (APUC/CUFA)

NDLR : cet article a été publié dans le *Spuq-Info* de février 2011 : http://www.spuq.uqam.ca/documents/x_documents/274_spuq-info_281.pdf.

Dans l'immédiat, la mission de l'Université se poursuit. Aux trois cycles de formation, le corps professoral exerce ses fonctions : les cours se donnent, les étudiants de doctorat et de maîtrise sont encadrés, les étudiants du premier cycle reçoivent l'enseignement prévu, les recherches des professeurs sont menées et le personnel de soutien continue de servir la population étudiante.

Toutefois, le départ soudain de la rectrice Judith Woodsworth le 22 décembre dernier a surpris et ébranlé un grand nombre d'entre nous. Étant donné l'histoire récente de l'administration à Concordia, ce départ n'aurait probablement pas dû nous surprendre et nous pouvons seulement tenter d'interpréter l'événement dans le contexte de cette histoire. Passons brièvement en revue notre récent passé administratif.

Au cours des cinq ou six dernières années, cinq vice-recteurs de l'Université ont remis leur démission. Certains ont été invités à démissionner; d'autres l'ont peut-être fait plus ou moins volontairement lorsqu'ils ont commencé à devenir de plus en plus mécontents de leurs relations avec le comité exécutif de notre Conseil des Gouverneurs (Conseil d'administration) et à avoir le sentiment qu'ils ne pouvaient plus exercer leurs fonctions d'une manière appropriée et productive. La plupart de ces vice-recteurs qui ont quitté leur poste ont reçu une enveloppe de départ très substantielle. Un certain nombre d'autres employés qui assumaient des responsabilités importantes, et qui travaillaient souvent étroitement avec l'un des vice-recteurs ou avec un recteur de l'Université, ont été congédiés ou se sont fait dire que leur poste était devenu désuet ou redondant en raison de la réorganisation d'un secteur. Certains d'entre eux ont également reçu une indemnité de départ considérable.

En outre, la communauté de Concordia dans son ensemble est outragée par la désinvolture de certains membres externes du Conseil des gouverneurs qui, pour la deuxième fois en trois ans et demi, ont invité un recteur à démissionner en lui offrant un parachute doré. Bien que, le 10 janvier 2011, le président du Conseil se soit adressé à la communauté de Concordia, nous, les membres de cette communauté, ne savons toujours pas pourquoi la rectrice a été forcée de démissionner, car la lettre du président relève avant tout d'un exercice de relations publiques de nature similaire à celui qui prévalait dans la lettre écrite en 2007 lors d'un autre départ forcé. Au lieu de nous apaiser en répondant à nos questions, cette lettre qui joue l'évitement ne peut qu'aviver les passions.

Si l'on veut chercher un côté positif de cette décision irréfléchie et malencontreuse du Conseil des gouverneurs, force est de constater que la communauté de Concordia est très unie. En effet, jamais la solidarité entre les différentes composantes de Concordia (professeurs, chargés de cours, étudiants, personnels administratifs, personnels de soutien …), et au sein de celles-ci, ne s'est autant manifestée, même lorsqu'il s'est agi de nos conditions de travail et de nos salaires. Nous luttons ensemble pour notre Université, notre lieu de travail; nous exigeons que la stabilité soit rétablie et que la vraie mission de Concordia demeure la priorité du Conseil des gouverneurs.

La situation de la gouvernance à l'Université Concordia est une triste illustration de ce que proposait le projet de loi 38. Il importe en effet d'examiner la composition du Conseil des gouverneurs. En ce moment, il comprend 26 membres externes ou indépendants, dont trois représentent officiellement les anciens de Concordia. Durant les trois ans où j'ai siégé au Conseil, il a été exceptionnel qu'un membre dit « indépendant » vote autrement que l'ensemble de son groupe. Le Conseil comprend aussi 13 membres internes : le recteur ou la rectrice, 6 professeurs à temps plein, 1 étudiant représentant les cycles supérieurs, 4 étudiants représentant le premier cycle et 1 personne représentant le personnel de soutien et administratif, soit 13 membres internes. Ceux-ci votent de façon autonome et il est inaccoutumé qu'ils forment un bloc soudé. Le projet de loi 38, plus ou moins dormant, entendait justement donner plus de pouvoir aux membres indépendants afin que la gouvernance soit plus transparente, plus impartiale, plus détachée de l'Institution. Ce qui se passe à Concordia est l'exemple

➢ p. 5

patent et pernicieux des dangers d'une telle main mise des membres indépendants sur la gouvernance d'une université.

De plus si on examine aussi la composition de certains comités du Conseil, le même constat s'impose.

Il est évident que le comité de nomination des membres du Conseil est contrôlé par ses membres les plus influents; comme ailleurs dans d'autres universités, il appert qu'ils tendent à nommer des personnes appartenant à leur cercle de relations d'affaires ou de service à la communauté montréalaise (voir notamment la composition du Conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Mary). Si l'on analyse la composition du comité des salaires de la haute administration, il est seulement composé des membres indépendants, à l'exception du recteur. C'est justement ce comité qui offre des contrats à la « mode corporatiste » (salaire élevé, diverses autres allocations de nature monétaires, éventuellement prime de départ, etc.), une dérive qui nous éloigne de la mission essentielle de l'université. À Concordia, à un niveau peut-être plus profond qu'ailleurs[1], la gestion corporatiste s'est peu à peu infiltrée dans la gestion universitaire, l'a détournée de ses fins et de ses valeurs (collégialité, autonomie, reconnaissance de l'université comme service public) voire l'a contaminée.

Tout en reconnaissant l'obligation de la reddition des comptes, nous devons reprendre le contrôle de notre Université, de notre lieu de travail. L'un des premiers pas en ce sens est de transformer la composition du comité de nomination des membres indépendants du Conseil de façon à ce que le processus soit impartial. Ensuite, la communauté de Concordia veut que toute la lumière soit faite sur les raisons, les modalités, les responsables qui ont mené au départ de la rectrice; le rôle du Conseil n'est pas de servir d'écran à une décision que l'on soupçonne avoir été prise par quelques-uns. Nulle lettre sonorifique, nulle opération de relations publiques, nulle invocation à la confidentialité ne satisferont la communauté de Concordia. Le Conseil des gouverneurs doit changer non pas pour augmenter son pouvoir et faire taire l'opposition, mais pour favoriser une gestion saine et transparente.

Dans une lettre du 4 janvier 2011, le bureau de l'APUC/CUFA a invité ses membres à prendre position non seulement dans les instances syndicales, mais aussi et surtout dans les instances universitaires (départements, réunions des directeurs, conseils de faculté et sénat [notre Commission des études]) et, individuellement comme membre de notre communauté concordienne. Les réponses ont été nombreuses. En date du 28 janvier, 25 départements ont soit demandé la démission du président du Conseil, parfois également celle des 4 vice-présidents, soit voté une motion de non-confiance à l'égard de l'exécutif du Conseil. Huit syndicats et un groupe de 25 directeurs de départements ont aussi agi en ce sens. Le sénat, la plus haute instance académique, a également demandé la démission du président du Conseil. Les étudiants se sont ralliés aux professeurs et aux employés de l'Université. En même temps, nous nous sommes assurés de maintenir l'intérêt des médias. Du 4 janvier au 21 janvier, tous les jours, on a parlé de Concordia dans les médias. Nous aurions préféré que l'on s'intéresse à nous pour nos réussites, une invention majeure, un prix d'envergure… Mais le recours aux médias est une arme utile dans les circonstances. Nous continuons la lutte; outre le vote de non-confiance ou la demande de démission, nous voulons que le comité de sélection des membres du Conseil soit transformé de façon à éviter qu'un autre groupe occulte prenne le pouvoir. Nous exigeons que notre représentation au Conseil soit préservée, voire augmentée. De façon plus positive, nous pensons qu'une plus grande diversité au sein du Conseil saura rétablir un climat de confiance et de respect. Nous poursuivons nos actions, en coulisse et à l'avant-scène, en nous assurant qu'elles demeurent multidirectionnelles. ✯

[1] Lire le « Manifeste de l'université québécoise », novembre 2010, consultable à l'adresse : http://www.fqppu.org/assets/files/tpu_gouvernance/manifeste_long_final_novembre_2010.pdf.

Les vingt ans de la FQPPU

Profitant de son colloque « Le syndicalisme universitaire : ultime rempart de la liberté académique? », qui s'est tenu dans le cadre du Congrès de l'Acfas, la Fédération québécoise des professeures et professeures d'université (FQPPU) a lancé un ouvrage retraçant ses 20 ans. Cet ouvrage, qui est décrit par son auteur, Pierre Hébert, comme la « chronique d'une odyssée fédérative depuis 1967 », est disponible à la FQPPU.

Pierre Hébert est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke. Il a été membre du comité exécutif de la FQPPU de 2003 à 2005 et vice-président de 2006 à 2009. ✯

Les dons et appuis du SPPUQAR

Dans le but de promouvoir la solidarité et d'aider divers groupes et organisations à atteindre leurs objectifs, le SPPUQAR alloue chaque année un montant équivalent à 5 % de ses revenus en « dons réguliers » et un montant additionnel équivalent à 1,5 % de ses revenus en « don initial » pour aider un organisme en démarrage ou en restructuration. Les demandes qui nous sont acheminées sont évaluées et soumises aux instances concernées deux fois par année. Le comité exécutif a la responsabilité d'approuver les dons de moins de 300 $, le conseil syndical les dons de moins de 500 $ et l'assemblée générale les dons de plus de 500 $. La politique de dons et d'appuis est décrite dans les statuts et règlements du SPPUQAR. En 2010-2011, le SPPUQAR a consenti un don aux organismes suivants : Action populaire Rimouski-Neigette (500 $), Au bas de l'échelle (500 $), Aux trois mâts (500 $), Camp musical du Lac Matapédia (300 $), Campagne du panier de Noël de l'UQAR (500 $), Caravansérail (500 $), Centraide Bas-Saint-Laurent (500 $), Centraide Chaudière-Appalaches (500 $), Centre de mise en valeur des Opérations dignités d'Esprit-Saint (300 $), Cinéma 4 (500 $), Comité local de la coopérative jeunesse de services de Rimouski (500 $), Comptoir Le Grenier (500 $), Émulscience (500 $), Fondation de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent (300 $), Fondation Pro-Jeune-Est (500 $), Forum social du Bas-Saint-Laurent (2 500 $), Je raccroche (300 $), L'ADOberge (1 500 $), l'Association des aînés de l'UQAR (500 $), l'Association des personnes handicapées visuelles du BSL (500 $), L'écorce fabuleuse (500 $), l'Univers des copains (500 $), Le Poids Vert de Rimouski-Neigette (300 $), Le Répit du passant (1 000 $), Les filles et les sciences (500 $), MAINS Bas-Saint-Laurent (500 $), Maison de la culture du Pic Champlain (500 $), Marche-Ô-Bic (230 $), Moisson Rimouski-Neigette (500 $), Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie (1 000 $), Projet Haïti UQAR (30 000 $ sur 3 ans).

Le calendrier des activités du SPPUQAR

Le paragraphe 3.07 de la convention collective prévoit que les salles de vidéoconférence nous soient réservées tous les 3e mercredis du mois en après-midi pour y tenir nos assemblées. Afin d'éviter les conflits d'horaire, nous reproduisons ci-dessous le calendrier des réunions statutaires du SPPUQAR pour 2011-2012. Si ces réunions statutaires ont lieu chaque année aux mois de septembre, octobre, décembre, janvier et avril, d'autres réunions peuvent avoir lieu en cours d'année. Lorsque c'est le cas, elles ont habituellement lieu un 3e mercredi du mois en après-midi.

Assemblée générale

- Mercredi 21 septembre 2011
- Mercredi 18 janvier 2012
- Mercredi 18 avril 2012

Conseil syndical

- Mercredi 19 octobre 2011
- Mercredi 21 décembre 2011
- Mercredi 18 janvier 2012
- Mercredi 18 avril 2012

5 à 7

- Mercredi 21 septembre 2011
- Mercredi 18 janvier 2012
- Mercredi 18 avril 2012

La fête de Noël aura lieu aux deux campus, le dimanche 11 décembre 2011. Surveillez l'invitation du Père Noël!

La Ligne générale du SPPUQAR est publiée par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) — Tél. : 418 724-1467 — Téléc. : 418 724-1559
Courriel : sppuqar@uqar.qc.ca — Site Internet : http://sppuqar.uqar.qc.ca

Comité de publication : Jean-Yves Lajoie, Mélanie Gagnon et Anne Giguère — Montage : Anne Giguère

Têtière : Richard Fournier — Impression : Service de l'imprimerie de l'UQAR